



## ACADEMIE DE POITIERS

Lettre d'octobre 2016  
de la Section Académique du  
SNETAA FO

23 rue Emile Zola,  
16340 l'Isle d'Espagnac

[snetaa.poitiers16@gmail.com](mailto:snetaa.poitiers16@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

178



### SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3
- p.2 : Rentrée dans les établissements : SEP Hyppolite Jonzac ; LP Chabannes Chasseneuil / B ; LP Réaumur Poitiers
- P 3 : Audience Rectrice. Calendrier indicatif
- P 4 : DDFPT : la circulaire est parue ; RNCP

### Carte des formations : an 1 de la territorialisation de l'Enseignement Professionnel

Le SNETAA FO vous avait alerté depuis 2013, cette fois nous y sommes : la nouvelle région Grande Aquitaine a pris ses marques et commence à imposer ses choix malgré les annonces rassurantes des Recteurs d'académie durant les mois qui ont précédé l'installation du nouvel exécutif régional. Ce qui nous est proposé dans le projet, aussi bien dans l'académie de Poitiers que dans les deux autres de la nouvelle région n'est ni plus ni moins qu'un début de transformation des formations des structures des LP au service des intérêts économiques locaux. Les formations complémentaires d'initiative locale, non certifiantes et non diplômantes prennent une large place dans le projet de carte des formations. Leur mérite, aux yeux de la région et des Rectorats, est de répondre aux besoins économiques locaux. L'Enseignement Professionnel public devient ainsi un outil au service de l'entreprise, oubliant au passage qu'il doit d'abord offrir aux jeunes le moyen de choisir une formation et un métier. Celui-ci doit être source d'émancipation et non d'aliénation aux intérêts économiques particuliers. Cela suppose pour le SNETAA FO que la Formation Professionnelle s'inscrive aussi dans une dimension éducative qui ne se résume pas à de l'adéquationisme entre formation et besoins économiques locaux.

Ce qui se dessine dans ce projet de carte des formations c'est le devenir des LP en tant que structure spécifique de la Voie Professionnelle au sein de l'Education nationale. La volonté nationale et régionale d'introduire à tout prix des formations en mixité de public ou de parcours a pour objectif de nier cette spécificité, au nom d'un principe bien commode mis en avant : la sécurisation des parcours professionnels. En réalité, le rapprochement des LP avec les CFA souhaité par les responsables politiques répond d'abord à des besoins économiques et politiques : réduire le coût de l'Enseignement Professionnel et mettre en avant l'apprentissage comme voie de passage obligée.

Le SNETAA FO continuera de s'opposer à cette vision de l'avenir de la Voie Professionnelle et proposera dans toutes les instances où il siège des formations garantissant un diplôme national et le maintien au sein des LP d'une voie spécifique sous statut scolaire, publique et laïque.

Angoulême, le 23 octobre 2016,  
Henri Lalouette, Secrétaire Académique

### **Au LP Pierre André Chabanne (Chasseneuil sur Bonnieure), l'heure est à la mise en œuvre !**

« Cette nouvelle rentrée est le temps de la mise en œuvre » tel est le message de rentrée de la Rectrice Anne Bisagni-Faure. Ces mots résonnent comme un leitmotiv dans le lycée .

Tout d'abord, l'accueil des « petits nouveaux » avec un discours « élogieux » du chef d'établissement qui fait la part belle aux entreprises locales, présentation d'organigrammes sophistiqués et surchargés d'informations, gestion des RH, application du BO de rentrée, réussite au Lycée Professionnel, par l'organisation des journées du PAC (Pierre André Chabanne) pour les élèves entrants dans l'établissement, mêlant activités d'intégration et visites d'entreprises et y compris du CFA voisin pour les 3ème Prépro ... Si ça, c'est pas de la mise en œuvre ! mais de quoi ? de processus pour la réussite de nos élèves ou de techniques managériales à l'école, ?

**Christelle Bruneau, membre du Bureau Académique**

### **Jonzac : Lycée Polyvalent et Section d'Enseignement Professionnel en Grève !**



En ce mardi 4 Octobre, les collègues du LPO de Jonzac ont fait grève, soutenus par des élus locaux, afin de dénoncer leurs conditions de travail et la carte des formations pour la rentrée 2017.

L'établissement demande depuis plusieurs années un chef des travaux (directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles) que le Rectorat leur refuse une nouvelle fois. Les collègues pensaient que la labellisation lycée des métiers de la santé et du social permettrait une meilleure prise en compte de leurs élèves, mais le BTS n'ouvrira pas à la rentrée. Pourtant le territoire rural dont dépendent ces jeunes, aura dans les années à venir un besoin cruel de professionnels compétents dans ces domaines.

C'est pourquoi le SNETAA-FO était à leur côté.

**Bénédicte Moulin, Secrétaire Départementale 17 et membre du Bureau Académique**

### **Au Conseil d'Administration de rentrée 2016 au LP Réaumur (Poitiers), les représentants du SNETAA-FO ont interpellé le représentant de la Région.**

Ils ont protesté concernant la refonte des aides apportées par la région Nouvelle Aquitaine concernant les manuels scolaires : seuls les nouveaux entrants bénéficient d'une aide pour acheter des manuels. De nombreux élèves de 1<sup>ère</sup> et de terminale n'ont pas acheté de manuels cette année ce qui ne facilite pas le travail des enseignants au quotidien.

Nos représentants l'ont interpellé également sur la tenue de sécurité : une seule aide pour les entrants. Si le matériel s'avère trop petit ou détérioré lors des deux années suivantes, celui-ci sera à la charge des familles. Ces dernières années, les élèves pouvaient bénéficier d'une deuxième aide pendant leur scolarité.

Le représentant de la Région a répondu que c'était le choix fait par la nouvelle région ( sic...).

Nous l'avons questionné également sur l'avenir des assistants culturels et des ATPR.

Pour les assistants culturels, il a répondu « qu'ils existaient encore aujourd'hui mais qu'ils ne savaient pour demain ». Pour ce qui est des ATPR, il a précisé que dans les anciennes régions Limousin et Aquitaine, l'entretien

de l'informatique était fait par des entreprises privées.

« Les ATPR existent aujourd'hui mais je ne sais pas pour demain. ».

Les représentants du SNETAA FO ont par ailleurs expliqué que le parc informatique du Lycée était vétuste et que le système des tickets pour l'intervention des ATPR était défaillant ( 21 jours entre l'envoi d'un ticket et l'intervention d'un ATPR par exemple ). La mutualisation des ATPR n'est pas une bonne chose. Cela fonctionnait bien mieux lorsqu'il y avait un ATPR à plein temps dans l'établissement.

Par ailleurs, il a été dit lors de ce Conseil d'Administration que deux dispositifs d'aide de la région le Projet de Réussite Educative et le Soutien au Projet de voyage des Elèves étaient bloqués jusqu'au 31 Août 2017 !!

Les projets pédagogiques et culturels, les voyages ne pourront se faire que sur le budget de l'établissement sans aucune aide de la région avant Août 2017.

Faites remonter les éléments de vos établissements en prévision de la demande d'audience que va demander le SNETAA FO à la nouvelle Région. !

**Gilles Morin, Membre du Bureau Académique**

**Pour adhérer au SNETAA FO : par  [formulaire papier](#) ; par  [internet directement](#) en ligne**

Site internet de notre section académique : <http://snetaa.poitiers.free.fr>

## Audience chez la Rectrice.

Le 3 octobre 2016 une délégation de la FNEC-FP-FO a été reçue dans une ambiance cordiale par la Rectrice de l'Académie de Poitiers, pendant plus d'une heure. Madame Anne Bisagni-Faure était accompagnée du Secrétaire général du Rectorat, du Directeur de Cabinet et du Secrétaire Général Adjoint, de la Directrice des Ressources Humaines, du Directeur des Moyens.

Pour ce qui concerne la partie de l'audience consacrée à l'Enseignement Professionnel, 4 points ont pu être abordés par le SNETAA-FO.

### Classes surchargées

- Le regroupement des classes de terminale en enseignement général, génère des classes surchargées (+ de 30 par classe), avec bien souvent des élèves qui ont des profils très différents voire même incompatibles sans parler des programmes qui ne sont pas les mêmes.

- L'élève n'a plus la qualité de la formation à laquelle il pourrait prétendre.

- L'enseignant ne peut plus travailler dans un climat serein.

- l'équipe pédagogique est mise à mal et parfois même se trouve en souffrance.

- Les premiers conseils de discipline se mettent en place...

Exemple : à la SEP Nelson Mandela Poitiers, 3 sections sont regroupées AA (Assistant d'Architecte), EE (Etudes Economiques) et GO (Gros Œuvre).

La Rectrice constate que ce n'est pas un fait nouveau mais qu'il se généralise et précise que ce brassage est une chance pour les élèves, mais elle prend bien note de la complexité pour les enseignants de fonctionner, et elle conclut par : « Nos services vont essayer d'avoir une vue plus globale de ces regroupements ».

### Orientations des élèves

- Le manque de CAP ne permet plus aux élèves de s'engager dans la voie professionnelle.

- Un nombre de place est réservé par la mise en place de l'école inclusive aux : ULIS PRO, SEGPA...

- Les élèves de 3<sup>ème</sup> générale sont orientés en seconde générale par manque de place.

- Les élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA sont obligés de s'orienter vers les CAP restants.

La Rectrice précise que l'académie dispose de plus de CAP que la moyenne nationale et souhaite que l'orientation aboutisse à une orientation choisie et éclairée. Qu'il a été mis en place une mission académique sur l'inclusion et que ce comité va se réunir prochainement pour discuter de la manière de traiter les Dys... C'est une mobilisation d'ensemble.

### Recrutement des contractuels

- Les filières où il n'y a pas de titulaire, oblige le recrutement de contractuels.

- Les recrutements sont délicats, voire très difficiles, car les salaires ne sont pas attractifs pour débaucher une personne compétente du secteur du privé.

Exemple : Loudun : LP Marc Godrie : CAP boulangerie

La Rectrice nous informe qu'il est difficile de recruter sur certains territoires de l'académie, qu'un état des lieux allait être fait sur les contrats des contractuels et leurs rémunérations, mais que l'argument a toute sa place au national.

### ISS dans les EREA

- La saisie des ISS se fait par les directeurs et non par l'établissement du VS.

- A l'EREA Anne Frank, 12 personnes sont en attente de percevoir l'ISS pour l'année scolaire 2015-2016.

- Pouvez-vous nous confirmer que cette prime sera bien réglée ?

La Rectrice découvre cette situation d'ordre individuel et nous informe que les services concernés vont traiter cette affaire.

**Jean-Paul Garribotto,**

**Membre du Bureau Académique**



### Quelques dates à retenir ( lieux et heures : consultez note site internet )

Bureau Académique : **Jeudi 10 Novembre 2016 - 9h30** à l'UD FO 86

Préparation mutation inter : **Mercredi 23 Novembre -14h/17h** (1 réunion par département)

Conseil Syndical Académique : **Jeudi 24 Novembre 2016 - 9h30** à POITIERS

Réunion Retraitables/Retraités : **Mercredi 7 Décembre - 10h** dans la Vienne

Formation syndicale académique : **Jeudi 8 Décembre 2016**

Bureau Académique : **Jeudi 15 Décembre 2016 - 9h30** à l'UD FO 86

**La circulaire des Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques n°2016-137 du 11-10-2016 est parue au BO n°37 du 12-10-2016.**

Cette nouvelle circulaire des DDFPT (Anciennement Chefs de Travaux abrogée) précise que les heures d'enseignement en formation initiale se font sur le service des 39 heures décomptées à raison de 2 heures pour 1 heure d'enseignement et que seules les heures d'enseignement en formation continue ou en apprentissage seront rémunérées en sus du service des 39 heures. Si le SNETAA FO peut se satisfaire que les assistants retrouvent un cadre d'emploi précisé dans cette circulaire, ils sont malgré tout soumis au même régime que les DDFPT.

Seul le décret n° 2015-1523 du 24 novembre 2015 modifiant le décret n° 91-1259 du 17 décembre 1991 créant une indemnité de responsabilité en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de chef de travaux était applicable.

Ce décret transforme l'appellation du chef de travaux en directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques et précise que le versement d'IMP n'est pas cumulable avec l'indemnité de responsabilité. *La circulaire précise que la fonction peut être désignée par l'acronyme DDF (Directeur Délé-*

*gué aux formations)*

En ce qui concerne les 4 HSA que les chefs de travaux percevaient (tout ou partie) pour des heures d'enseignement, elles auraient été récupérées dans le cadre de l'augmentation de l'indemnité de responsabilité. C'est le discours tenu lors du groupe de travail pour justifier l'augmentation de cette l'indemnité à tous les DDFPT. Ainsi certains gagnent moins !

*Pas d'IMP, pas d'HSA, pas d'HSE pour les DDF, c'est inacceptable !*

*Pour sa part,*

*Le SNETAA FO exige que tout travail fait soit légitimement rémunéré.*

*Le SNETAA FO revendique, comme par le passé, la possibilité aux DDFPT d'effectuer des heures d'enseignement pour celles et ceux qui le souhaitent. Cela ne doit donc pas être une obligation dans le service des DDF !*

*Le SNETAA FO revendique pour l'académie des postes de DDF et d'assistants dans tous les établissements LGT, LP, SEP et EREA.*

Le SNETAA FO poursuit son combat pour porter les revendications des DDFPT et pour clarifier leurs conditions de travail et de rémunération.

**Françoise Bureau  
Membre du Bureau Académique**

**Le Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) : de quoi s'agit-il et quelle importance pour nos formations en LP ?**

Sous un vocable aux apparences barbares se cache un document dans lequel sont inscrits tous les titres et diplômes reconnus dans le monde du travail. Il concerne chaque ministère délivrant un titre professionnel qu'il s'agisse d'une certification ou d'un diplôme. L'inscription dans ce registre permet la reconnaissance d'une formation sur le marché du travail et la classification du titre ou du diplôme dans une grille de rémunération d'une convention collective de branche professionnelle d'entreprise. Dans la fonction publique elle permet de postuler à un emploi par concours ou entretien professionnel selon les titres ou diplômes nécessaires à un emploi donné. Au sein du ministère de l'Education Nationale, la construction de ces titres et diplômes se passe au sein des CPC au sein desquelles le SNETAA FO est représenté.

Les diplômes auxquels nous préparons nos élèves de LP rentrent dans ce registre. Ils sont classés selon cinq niveaux qui vont du CAP au doctorat. Nos formations CAP et BEP correspondent au niveau V, nos baccalauréats professionnels au niveau IV et les BTS au niveau III. Ces classifications assurent donc à nos élèves lauréats d'un examen préparé en LP, un minimum salarial garanti dans la convention collective ou le statut lorsqu'ils seront recrutés dans une entreprise ou une administration. Il s'agit là d'un cadre protec-

teur qui permet la reconnaissance de nos formations et de notre travail, auprès des élèves, de leurs parents et du public de façon plus générale. C'est pourquoi le SNETAA FO y est attaché et ne souhaite pas le voir dévalorisé ou remis en cause dans une refonte prévue au niveau européen.

Ce projet, s'il aboutit prévoit, en effet, huit niveau de formation au lieu de cinq, dont deux sous le niveau CAP. Accepter ce nouveau cadre, c'est pour le SNETAA FO renoncer à l'ambition affichée depuis des années, par tous les gouvernements, de former 100% des élèves au moins au niveau V. C'est accepter la mise en place de sous diplômes ou de sous qualifications, préparés aussi bien en LP que dans des structures privées. C'est renoncer à l'objectif d'élévation des niveaux de qualifications des jeunes au prétexte de s'adapter à un contexte économique mondialisé concurrentiel. En un mot ce serait, au sein de nos LP, renoncer à un enseignement professionnel dans le cadre de l'Education Nationale et livrer nos élèves au bon vouloir des intérêts économiques locaux et nationaux.

Cela le SNETAA FO ne le veut pas et se battra pour que la carte des formations au sein des académies contienne des propositions de titre et diplômes, au moins de niveau V et inscrite dans le Registre National des Certifications Professionnelles.

**Henri Lalouette, Secrétaire Académique**